

44  
Dernière page  
Cahier des Remontrances, plaintes &  
Doléances de la Baroisse de  
Saint Honoré

3<sup>me</sup> article  
Les députés qui auront été nommés & choisis pour aller aux  
Etats généraux commenceront par se faire représenter les Etats de  
recette de tous les revenus & constateront le montant des sommes  
qui se versent annuellement au trésor Royal.  
4<sup>me</sup> article  
Ensuite les dits députés se feront remettre tous les Etats, papiers,  
titres, & renseignements concernant les différents départements de  
quelque nature & condition qu'ils soient, afin qu'ils puissent  
connoître les objets de dépenses, les reformes dont ils sont  
susceptibles & remédier aux abus qui y existent.

1) Article 3 et 4. Que doivent faire les députés aux « États Généraux » ? Pourquoi cette demande ?  
.....  
.....

2) Quel est l'objectif de ce « droit de regard » sur l'état du royaume ?  
.....

Les dits habitants demandent qu'il soit établi dans toutes les paroisses  
des maîtres d'école pour instruire la jeunesse

3) Les habitants demandent des « maîtres d'écoles pour instruire la jeunesse ». Pourquoi ?  
.....  
.....